



Dispositif éco énergie tertiaire

L'accompagnement des communes

CC Bretagne romantique

CC Côte d'Émeraude

Dispositif éco énergie tertiaire : comment agir ?

Étapes	Actions	Échéances
1	Identifier le patrimoine concerné par le décret (surface, natures des activités, particularités architecturales...)	30 septembre 2021
2	Collecter les données de consommation et caractéristiques du ou des bâtiment(s)	
3	Créer un compte sur la plateforme OPERAT (possibilité de créer un mandat pour la saisie d'informations)	
4	Déclarer les consommations énergétiques et indicateurs d'intensité d'usage	
5	Déclarer l'année de référence	
6	Définir et mettre en place une stratégie de réduction des consommations d'énergie (programmation d'audits énergétiques)	30 septembre 2026
7	Déclarer le cas échéant une modulation d'objectifs	
8	Saisie annuelles des données de consommation	Tous les 30 septembre



Contact



Anthony LE GARREC

- Conseiller énergie du patrimoine public
- Tél : 07 57 45 55 90
- Mail : a.legarrec@bretagneromantique.fr
- Mail : a.legarrec@cote-emmaude.fr